Gestion et entretien

Ce type de restauration, avec pose d'un ouvrage de gestion des niveaux d'eau, nécessite une gestion particulière liée à l'état du milieu. Dans les Landes, les brochets sont relativement précoces. Ils migrent vers les annexes inondées fin février. Une fois la ponte déposée, il est primordial de s'assurer que le bras mort reste en eau. Aussi, dès le début du mois de mars, il faut manœuvrer l'ouvrage pour maintenir la bonne hauteur d'eau. Cette gestion nécessite de surveiller les niveaux de la rivière pour manœuvrer l'ouvrage à la bonne période, sans risquer de piéger les géniteurs ni de mettre à sec la frayère alors que la ponte est toujours fixée au substrat végétal.
A la gestion de l'ouvrage s'ajoute l'entretien de la ripisylve : coupe et élagage sont nécessaires pour maintenir les conditions de luminosité propices aux plantes herbacées. Par ailleurs, chaque année la végétation herbacée est fauchée pour favoriser sa repousse et empêcher toute fermeture progressive du milieu.

Suivi et évaluation

Le suivi du recrutement piscicole est relativement aisé puisque l'ouvrage ferme le milieu et empêche les juvéniles de rejoindre naturellement la Midouze. Il est effectué par pêche électrique fin mai ou début juin. A cette période, dans cette région, les juvéniles de brochets mesurent déjà quelques centimètres et sont donc sensibles à l'électricité. Il faut tout de même veiller à ne pas ressuyer l'annexe trop tard dans la saison puisque passé un certain âge, les juvéniles de brochets changent de régime alimentaire. En effet, dans un milieu si petit, il est tout à fait possible d'observer du cannibalisme entre individus de la même génération.
Au suivi de la production piscicole s'ajoute une surveillance du profil topographique. La FDAAPPMA 40 veille à ce que la zone curée ne soit pas comblée par les sédiments déposés par la Midouze et vérifie que le fonctionnement de la frayère est optimal.

"Le site de Carcen Ponson correspond à l'exutoire d'un petit cours d'eau temporaire. Avec l'érosion régressive de la Midouze, conséquence directe des extractions de granulat sur le fleuve Adour, cette zone s'est retrouvée perchée au-dessus du niveau moyen de la Midouze de plusieurs dizaines de centimètres. Afin de retrouver, une certaine fonctionnalité, le Syndicat de rivière de la Midouze a fait réaliser avec la FDAAPPMA un curage de la zone couplé avec la pose d'un seuil.

On s'est aperçu que la réalisation d'un curage partiel avec pose de seuil fonctionnait (brochetons capturés dans l'annexe) mais pas tous les ans. Ce mode de restauration plus léger et moins coûteux qu'un curage complet est dépendant des crues de la rivière. En effet, les géniteurs ne peuvent avoir accès au site de reproduction que lors d'une crue qui peut ne pas arriver ou bien avoir lieu trop tard.
Un bilan sera effectué au bout de 5 ans de fonctionnement dans le but de voir si l'aménagement actuel suffit ou s'il faut que l'on réalise un curage plus important afin de caler le niveau de l'annexe sur celui de la Midouze à l'étiage".

Vincent Renard
Chargé de mission à la FDAAPPMA 40

CONTACT
Maître d'ouvrage délégué
(coordinateur de l'opération)

FDAAPPMA 40
05 58 73 43 79
federation.aappma.40@wanadoo.fr

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Conseil Général des Landes
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 40

Crédits photos : FDAAPPMA 40. Création : Sarion Publicité Agen - 05 53 66 15 89 - Avril 2014

La restauration du bras mort de Carcen Ponson (40)

2

Bras mort

Département	Landes (40)
Commune	Carcen Ponson
Rivière	Midouze
Type de milieu	Bras mort
Surface totale	Environ 700 m²
Surface restaurée	Environ 700 m²
Période de travaux	Automne 2006 et 2007

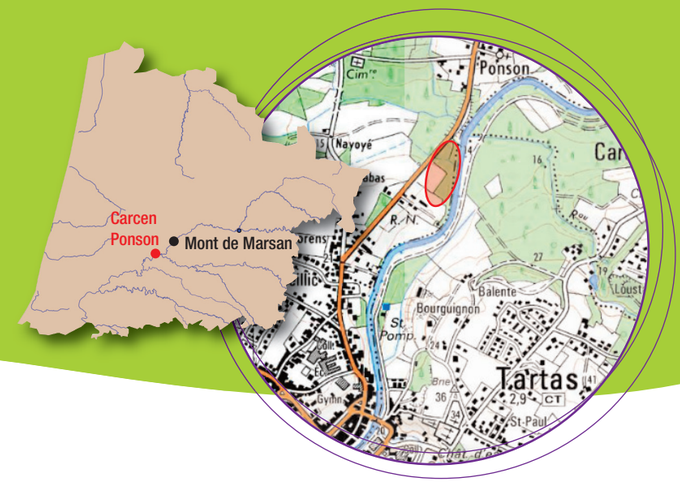

La situation avant travaux

Perturbation observée	Cause de la perturbation	Aménagement envisagé
• Mise en eau insuffisante de l'annexe et berges abruptes	• Extraction en lit mineur de l'Adour : incision du lit de la Midouze par érosion régressive, à l'origine du caractère « perché » du bras mort • Dépôt des sédiments dans le bras mort	• Curage en pente douce pour abaisser le niveau du bras mort
• Exondation régulière de l'annexe pendant la période de reproduction du brochet	• Extraction en lit mineur de l'Adour : incision du lit de la Midouze par érosion régressive, à l'origine du caractère « perché » du bras mort • Dépôt des sédiments dans le bras mort	• Pose d'un ouvrage de gestion des niveaux d'eau
• Manque de végétation herbacée, support de ponte du brochet	• Fermeture du milieu, notamment à cause d'érables négundo qui par ailleurs ne stabilisent pas les berges • Extraction en lit mineur de l'Adour : incision du lit de la Midouze par érosion régressive, à l'origine du caractère « perché » du bras mort	• Bûcheronnage, élagage

Études préliminaires et objectifs des maîtres d'ouvrage

Le PDPG de la fédération de pêche des Landes prévoit la restauration de 1560 m² de frayères sur la Midouze pour atteindre le seuil d'efficacité technique qui représente 20% du potentiel théorique. La restauration de la frayère à brochets de Carcen-Ponson entre donc totalement dans les objectifs du PDPG. Il s'agit d'un micro-projet inséré dans une logique de restauration globale. Ce site a été choisi prioritairement puisqu'il représentait une opportunité de restauration à faible coût pour la fédération dans une zone déficitaire en frayères à brochets. Par ailleurs cette zone est favorable à d'autres espèces comme la cistude d'Europe.
Les travaux se sont basés sur l'analyse du profil topographique réalisé selon un transect longitudinal et 7 transects transversaux.

Travaux, aménagements, et réglementations

Perturbation observée	Aménagement et travaux	Dossier loi sur l'eau et nomenclature IOTA
• Mise en eau insuffisante de l'annexe et berges abruptes.	• Curage en pente douce pour abaisser le niveau du bras mort	• Rubrique IOTA **3.1.2.0** (Reprofilage de la couasne sur 70 m)
• Exondation régulière de l'annexe pendant la période de reproduction du brochet	• Pose d'un ouvrage de gestion des niveaux d'eau	• Rubrique IOTA **3.1.1.0** (installation d'ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau inférieure à 50 cm) : **Déclaration**
• Manque de végétation herbacée, support de ponte du brochet	• Bûcheronnage, élagage	• Sans objet

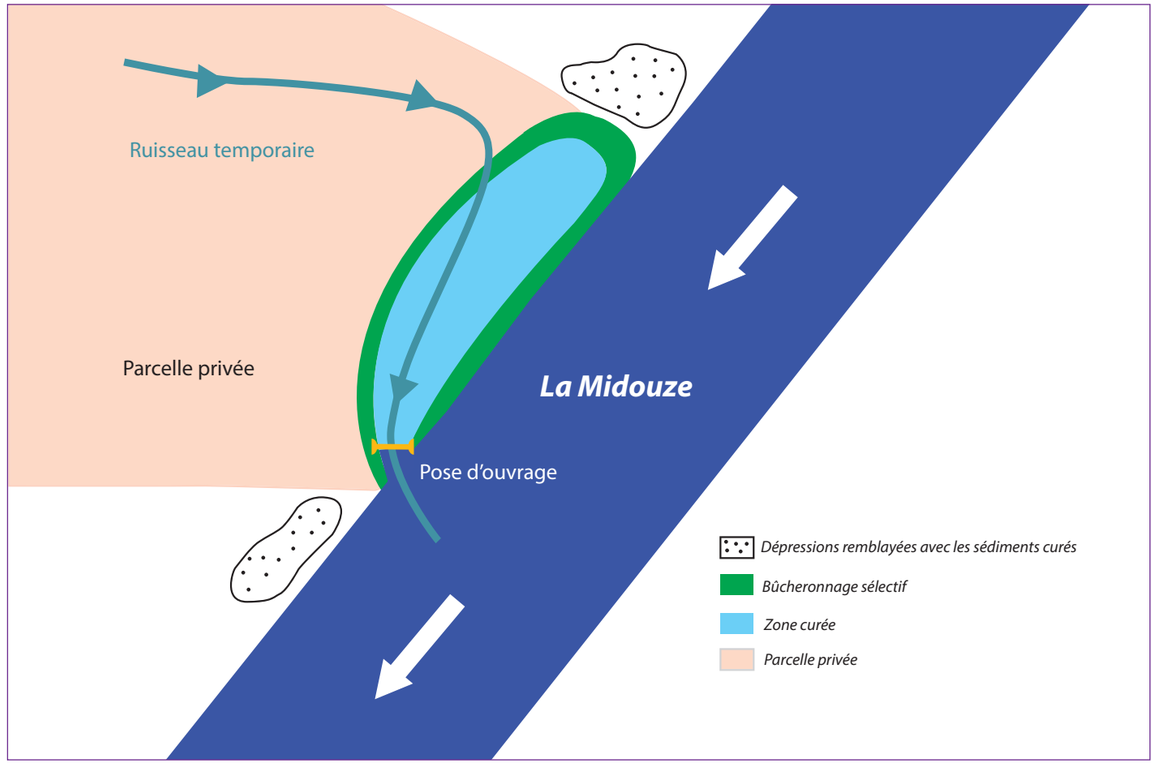

Curage du bras mort

Mire électronique pendant les travaux

Le bras mort après les travaux

Gourvernance et outils de gestion

Ce site a la particularité d'être situé à cheval sur deux parcelles. Du côté Midouze il s'agit du domaine public fluvial alors que la parcelle de l'autre côté est privée. Ces aménagements sont naturellement soumis à la loi sur l'eau, qui oblige les maîtres d'ouvrages à réaliser un dossier. Il a aussi fallu obtenir l'accord du propriétaire de la parcelle voisine ; il a autorisé les travaux sans contrepartie.

Par ailleurs cette zone appartient à un site Natura 2000 ; une notice d'incidence Natura 2000 a donc été ajoutée au dossier loi sur l'eau.
Les travaux ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage par le Syndicat de rivière de la Midouze et la maîtrise d'oeuvre a été assurée par la FDAAPPMA.

Travaux	Coût
Curage de l'annexe	1 200 €
Total	1 200 €

Partenaires financiers	Particitation
Conseil Général (30%)	360 €
Agence de l'eau Adour Garonne (50%)	600 €
FDAAPPMA 40 (20%)	240 €
Total	1 200 €